

03 fév 2011 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 3 février 2011](#)

Fonds africain de développement

Participation à la 12e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Participation à la 12e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui autorise le ministre des Finances à souscrire au nom de la Belgique à la douzième reconstitution du Fonds africain de Développement (FAD-12) sans réserve à concurrence de la première tranche de 30 millions d'euros et, pour le solde, sous réserve de l'obtention de l'intégralité des ressources nécessaires. Le projet autorise également le ministre de la Coopération au développement à effectuer le versement du montant de 30 millions d'euros, souscrit sans réserve en 2011.

Le Conseil des ministres du 3 décembre 2010 avait autorisé le ministre des Finances à voter en faveur du projet de résolution sur la douzième reconstitution des ressources du FAD-12 qui couvrira la période 2011-2013. La Belgique y contribuera à concurrence de 94,6 millions EUR (voir [communiqué de presse](#)).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>